

Monsieur le Ministre,
Monsieur le Recteur,
Madame la Présidente,
Mmes, Mrs, en vos grades, titres et qualités, Chers collègues, Chers étudiants,

Bienvenue à notre grande fête de la Faculté de droit et science politique. Comme chaque année, c'est l'occasion d'évoquer nos réalisations, nos projets et d'honorer nos majors. Dans une ambiance à la fois solennelle et détendue.

Je voudrais remercier toutes celles et tous ceux qui ont participé à l'organisation de cette cérémonie coordonnée par Madame Véronique Imbert, ainsi que l'orchestre symphonique étudiant de Toulouse dirigé par Julien Ursule.

Par son ancienneté, par ses effectifs, par l'importance de son offre de formation, par la vitalité de sa recherche, notre Faculté est non seulement l'une des plus importantes de France mais elle est également bien présente aux plans européen et international avec le Centre d'excellence Europe Capitole, les deux chaires Jean Monnet, l'ESL, notre participation à l'Association des Facultés de droit européennes (ELFA), à l'European Public Law Organization qui vient d'obtenir un siège d'observateur à l'ONU. Nous sommes heureux d'accueillir le ministre de l'action extérieure de la Catalogne : M. Alfred Bosch et le Pr Richard Weisberg de New-York. Leur présence nous honore et rend encore plus visible ce rayonnement international.

Nous sommes en pleine période de réformes. Il y en a à tous les étages. Il ne faut pas en avoir peur car c'est l'occasion d'aller de l'avant.

Premier étage : l'entrée à l'Université avec Parcoursup. Je remercie les collègues qui ont siégé dans les 14 commissions, une de plus cette année car nous avons désormais les 3 années de Licence en FOAD. Le taux de réussite en L1 a augmenté de 4 points, passant de 36,6% à 40,5% des inscrits. Je dis notre disponibilité aux enseignants du secondaire : accueil des proviseurs et professeurs principaux, immersions croisées, infosup, lutte contre le plagiat...

Deuxième étage : la réforme de la Licence qui a suscité beaucoup de débats. Nous attachons beaucoup d'importance à la Licence car elle est le socle de la formation de tous les juristes. Elle doit rester généraliste tout en conduisant progressivement vers les choix de Master (15 mentions et 42 M2). Beaucoup de choses existaient déjà : les Universités d'été avec cette année 380 participants, les visites actives et le tutorat bibliothèque, les TSU qui s'adressent aux étudiants ajournés en S1. La loi ORE nous a permis de renforcer le soutien aux étudiants

de L1, à travers le dispositif GAINS, avec des séances de méthodologie supplémentaires, l'accès aux plateformes Voltaire et Cogitest, autoformation et autoévaluation en français et en logique, la préparation des examens et de la session dite seconde chance. En étroite collaboration avec le Service Commun de la Documentation, nous avons ouvert le chantier de l'acquisition des compétences informationnelles. Cette réforme nous a permis de réintroduire les langues en L1 et des cours optionnels de droit français en anglais en Licence, de proposer des cours d'ouverture, en ligne, de moderniser la L3 en l'articulant sur nos Masters, de valoriser de nouvelles formes d'apprentissage : les concours d'éloquence et de plaidoirie, le marathon du droit, les travaux de groupe, l'engagement citoyen (CSD), les activités sportives et culturelles, les stages.

Troisième étage : le dossier Master qui nous occupe beaucoup actuellement. Il est lié à celui de la prochaine accréditation de notre offre de formation qui nous a conduit à créer les conseils de perfectionnement, à rétablir les syllabi, à réformer l'évaluation des formations. Nous instaurons à la rentrée prochaine la sélection à l'entrée des M1 comme d'autres grandes Facultés (Bordeaux, Strasbourg ou Lille). Certaines y sont passées dès cette année, ce qui nous a valu une augmentation sensible des effectifs en M1 (630 étudiants). Pour mener à bien ce dossier complexe, nous avons engagé une réflexion approfondie avec les responsables de mentions et de parcours en M2. Le dossier avance bien et je m'engage à informer nos étudiants dès que possible sur les modalités exactes de cette sélection. Il faut croiser les exigences pédagogiques avec les contraintes matérielles liées aux gros effectifs et le respect des dispositions réglementaires. La diminution des capacités d'accueil en M1 nous conduit à envisager la création de nouvelles Licences professionnelles. Il y a certainement des choses à imaginer avec les autres composantes de notre Université.

C'est l'occasion de souligner que nous sommes, un demi-siècle après la création de notre Université Toulouse Capitole heureux et fiers d'appartenir à cet ensemble cohérent qui unit, dans le respect de nos diversités, les juristes, les économistes, les gestionnaires, sans oublier nos collègues politistes. Au sein de notre Université Toulouse Capitole, dirigée fermement et, je l'espère, durablement par notre Présidente, notre Faculté de droit doit rester la Maison commune, la Maison de famille des juristes, riche de ses sections, de ses centres de recherches, de son IFR, de son IEJ, de son ESL, de son CSD, de son Ecole doctorale, d'un service de scolarité très compétent. Comme dans toute famille, il peut y avoir parfois quelques tensions mais ce qui nous unit doit être plus fort que tout. Que les soucis des uns soient portés par tous, que les succès des uns

rejaillissent sur tous et nous motivent pour aller toujours de l'avant, avec détermination, audace et, surtout, enthousiasme.

Philippe Nélidoff

Doyen de la Faculté de droit et Science politique

3 octobre 2019